

**ÉLECTRICITE DE STRASBOURG**

**S.A. AU CAPITAL DE 71 693 860 €**

**Siège social : 26, boulevard du Président Wilson**

**67000 STRASBOURG**

**R.C.S. 558 501 912 STRASBOURG**

# **Résultat des votes de l'assemblée générale ordinaire du 14/05/2025**

## **Informations générales**

Nombre d'actionnaires ayant voté par correspondance (A)	52
Nombre d'actions détenues par A	78 012
Nombre de droits de vote détenus par A	102 444
Nombre d'actionnaires présents ou représentés en salle (B)	38
Nombre d'actions détenues par B	6 538 879
Nombre de droits de vote détenus par B	13 071 990
Nombre d'actionnaires ayant donné pouvoir au Président (C)	204
Nombre d'actions détenues par C	40 707
Nombre de droits de vote détenus par C	76 499
Nombre total d'actions prises en compte pour le quorum	6 616 891
Quorum en %	92,29 %

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2024, approuve dans toutes leurs parties et dans la présentation qui leur en a été faite, les comptes sociaux dudit exercice et le bilan au 31 décembre 2024.

Ce bilan fait ressortir un bénéfice de 30 433 897,51 €.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	102 366	0	78
Votes de la salle (B+C)	13 071 990	0	0
Total	13 174 356	0	78
Total en %	100 %	0 %	-

**Cette résolution est adoptée**

-----

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve l'affectation du bénéfice de 30 433 897,51 € telle qu'elle est proposée par le Conseil d'administration, à savoir, compte tenu d'un report à nouveau antérieur de 5 168 354,00 € :

<b>TOTAL À RÉPARTIR</b>	<b>35 602 251,51 €</b>
dotation à la réserve légale (limitée à 10 % du capital social)	0,00 €
distribution d'un dividende de 11,00 € par action (7 169 386 actions)	78 863 246,00 €
distribution au titre du bénéfice de l'exercice	30 433 897,51 €
distribution sur la réserve facultative	48 429 348,49 €
report à nouveau	5 168 354,00 €

Le dividende versé s'élevait à 8,60 € au titre de l'exercice 2023, 2,65 € au titre de l'exercice 2022 et 5,80 € au titre de l'exercice 2021.

Il sera versé à partir du 3 juin 2025.

« Prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL art. 117 quater du C.G.I.)

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur suite à la publication au journal officiel le 31.12.2017 de la loi de finances pour 2018, ce dividende fait l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % composé de :

12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu ;

17,2 % au titre des prélèvements sociaux (C.S.G., C.R.D.S.,...).

Dispenses conditionnelles (art. 242 quater du C.G.I.)

Les actionnaires, sous réserve que leur foyer fiscal ait un revenu fiscal de référence (revenus de l'avant-dernière année précédant le versement) inférieur à 50 000 € (personne seule) ou 75 000 € (couple mariés ou pacsés) peuvent demander à être dispensés de la retenue de 12,8 %.

La dispense n'est pas automatique et doit être demandée par le bénéficiaire, sous la forme d'une attestation sur l'honneur, auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

Option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu (art. 200 A.2. du C.G.I.)

L'actionnaire, s'il y a intérêt, notamment en fonction de sa tranche marginale d'imposition, et sous réserve que cette option annuelle, expresse et irrévocable, soit exercée pour l'ensemble des revenus et plus-values soumis au P.F.U. lors de sa déclaration de revenus, peut opter pour l'imposition des dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Cette option a pour conséquences :

Application d'un abattement, non plafonné, de 40 % sur les dividendes bruts (art.158 3 2ème du C.G.I.) ;

C.S.G. (contribution sociale généralisée) déductible de 6,8 % (sur un total de prélèvements sociaux de 17,2 %).

Nous vous informons également d'un montant de 16 001 € de charges non déductibles, soit un impôt correspondant de 4 132 €, fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI (article 223 quater du CGI). »

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	102 366	78	0
Votes de la salle (B+C)	13 071 990	0	0
Total	13 174 356	78	0
Total en %	99,9994 %	0,0006 %	-

**Cette résolution est adoptée**

-----

### TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes et entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du code de commerce, ainsi que les opérations qui y sont relatées.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	102 366	78	0
Votes de la salle (B+C)	13 071 990	0	0
Total	13 174 356	78	0
Total en %	99,9994 %	0,0006 %	-

**Cette résolution est adoptée**

-----

**QUATRIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes au cours de l'exercice 2024, approuve, dans toutes leurs parties et dans la présentation qui leur en a été faite, les comptes consolidés dudit exercice et le bilan consolidé au 31 décembre 2024.

Ce bilan se solde par un résultat net consolidé (part du groupe) de 150 414 925,43 €.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	102 356	78	10
Votes de la salle (B+C)	13 071 990	0	0
Total	13 174 346	78	10
Total en %	99,9994 %	0,0006 %	-

**Cette résolution est adoptée**

-----

**CINQUIEME RÉOLUTION**

En application de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales (CSRD), l'Assemblée générale, désigne le cabinet KPMG dont le siège est Tour Egho, 2 avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex, représenté par Monsieur Florent DISSERT, en qualité de commissaire aux comptes chargé de certifier les informations en matière de durabilité, pour la durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	102 396	48	0
Votes de la salle (B+C)	13 071 990	0	0
Total	13 174 386	48	0
Total en %	99,9996 %	0,0004 %	-

**Cette résolution est adoptée**

---

**SIXIEME RÉOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 du code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 du code de commerce qui y sont présentées (section 6).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	102 356	0	88
Votes de la salle (B+C)	13 071 990	0	0
Total	13 174 346	0	88
Total en %	100 %	0 %	-

**Cette résolution est adoptée**

---

**SEPTIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 du code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Marc KUGLER, qui y sont présentés (section 6.1.2.1.).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	102 366	78	0
Votes de la salle (B+C)	13 071 990	0	0

Total	13 174 356	78	0
Total en %	99,9994 %	0,0006 %	-

**Cette résolution est adoptée**

-----

## HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 du code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à Madame Béatrice PANDELIS qui y sont présentés (section 6.1.2.1.).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	102 356	78	10
Votes de la salle (B+C)	13 071 990	0	0
Total	13 174 346	78	10
Total en %	99,9994 %	0,0006 %	-

**Cette résolution est adoptée**

-----

## NEUVIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 du code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à Madame Anne-Véronique FAURÉ qui y sont présentés (section 6.1.2.1.).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	102 114	78	252
Votes de la salle (B+C)	13 071 990	0	0
Total	13 174 104	78	252

Total en %	99,9994 %	0,0006 %	-
------------	-----------	----------	---

**Cette résolution est adoptée**

---

### DIXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du code de commerce, la politique de rémunération du Directeur général telle qu'elle y est décrite (section 8. Annexe).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	5 565	94 166	2 713
Votes de la salle (B+C)	13 071 990	0	0
Total	13 077 555	94 166	2 713
Total en %	99,2851 %	0,7149 %	-

**Cette résolution est adoptée**

---

### ONZIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du code de commerce, la politique de rémunération de la Directrice générale déléguée telle qu'elle y est décrite (section 8. Annexe).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	4 457	95 226	2 761
Votes de la salle (B+C)	13 071 990	0	0
Total	13 076 447	95 226	2 761
Total en %	99,2770 %	0,7230 %	-

**Cette résolution est adoptée**

---

### DOUXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du code de commerce, approuve, en application

de l'article L. 22-10-8 du code de commerce, la politique de rémunération des Administrateurs telle qu'elle y est décrite (section 8. Annexe).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	100 596	1 538	310
Votes de la salle (B+C)	13 071 990	0	0
Total	13 172 586	1 538	310
Total en %	99,9883 %	0,0117 %	-

**Cette résolution est adoptée**

-----

**TREIZIEME RÉSOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour faire tous dépôts, publications et déclarations prévus par la loi.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	102 114	0	330
Votes de la salle (B+C)	13 071 990	0	0
Total	13 174 104	0	330
Total en %	100 %	0 %	-

**Cette résolution est adoptée**

-----